L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$12 } payable d'avance.
Do trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 12 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DE LA NOUVELLE LOI D'ELECTION.

Plus on examine attentivement la disposition du nouveau bill d'élection qui oblige à dépouiller le scrutin à la fermeture du ballot de chaque journée électorale, plus on est effrayé des funestes conséquences qui doivent nécessairement en résulter.

D'après la loi actuelle on ne dépouille le scrutin que le quatrième jour, c'est-à-dire lorsque tous les votes ont été déposés. Jusques-là on peut faire des conjectures sur le résultat; mais on ne le connait pas positivement. A la fin de chaque jour on calcule approximativement les chances de son parti, mais ce n'est après tout qu'un calcul de probabilités et la crainte est toujours tempérée par l'espérance. Et pourtant on sait quelles passions soulèvent toujours ces journées d'élections!

Que serait-ce donc lorsqu'on saurait exactement, jour par jour, la force respective des partis? Que serait-ce donc lorsqu'on saurait que d'un très petit nombre de voix dépend la majorité et par conséquent le succès? Ne voit-on pas que le parti qui se trouverait avoir la majorité ferait tout pour la conserver, comme le parti opposé emploierait tous les moyens imaginables pour l'obtenir?

Il faudrait bien peu connaitre les partis en général pour supposer qu'on s'en tiendrait toujours aux moyens légitimes d'obtenir le succès lorsqu'on saurait surtout que ce succès dépend de quelques voix.

Ainsi la nouvelle disposition ne serait pas seulement un stimulant pour commettre des fraudes électorales, mais ce qui est peut être encore plus déplorable un appel à la violence. Car enfin qui pourrait répondre que le parti qui aurait un instant le dessus ne chercherait pas à le conserver en empêchant de force les adversaires de voter?

Assez de passions s'agitent maintenant, malgré l'incertitude qui règne jusqu'au dernier moment, sans qu'il faille encore les exciter et les pousser jusqu'à leur dernier paroxisme!

Mais quelles puissantes raisons a-t-on pour demander cette modification? Quels sont donc les graves inconvéniens de l'ancienne loi pour qu'on s'acharne ainsi à la faire changer?

"C'est, dit-on, parce que, par ce moyen, on aura "l'assurance que nulle fraude ne sera commise dans la "boite aux suffrages."

Quoi! N'est-il donc pas possible d'obtenir des boîtes avec plusieurs serrures? N'est-il pas possible de trouver un lieu de dépôt à l'abri de tout soupçon? Ne doit-on avoir nulle confiance en nos magistrats? Et sommes-nous donc si corrompus qu'on ne puisse plus se fier à personne? S'il en était ainsi, toute précaution serait inutile; car le gouvernement républicain ne saurait convenir aux peuples corrompus; et là où il n'y a plus de probité politique, la liberté doit périr. Mais heureusement nous n'en sommes pas encore là. Il se trouve bien dans les partis des hommes qui sont peu scrupuleux sur le choix des moyens; mais les masses sont saines, puisque la liberté nous couvre encore de son égide.

Ainsi, pour éviter un mal imaginaire, on se précipite tête baissée dans un mal très réel, et l'on compromet jusqu'à l'existence de nos institutions pour témoigner une méfiance injurieuse aux hommes honorables appelés par la nature de leurs fonctions à présider à nos débats électoraux.

Nous osons donc espérer que le Sénat repoussera cette dangereuse innovation.

INCENDIE.—Le feu a éclaté hier soir à 9 heures dans une des maisons en bois situées à l'encoignure nord-est de l'ilet borné par les rues de la Commune, St.-Jean, Gravier et du Cirque. Ces maisons, quoique assez distantes les unes des autres, ont été en peu d'instants consumées; et lorsque nous avons quitté le théâtre de l'incendie, le feu avait atteint les cuisines de deux maisons qui forment l'encoignure des rues Gravier et du Cirque, dans le même ilet. La moitié des maisons baties sur cet ilet a été entièrement détruite; et les deux baties de l'ilet opposé, compris entre les rues Gravier, St-Jean, Perdido et du Cirque, qui forment l'encoignure nord-est des deux premières rues ont, à ce qu'on nous assure, considérablement souffert.

BIBLIOTHEQUE AMERICAINE.

Bien que l'histoire de notre continent ne date guères que de trois siècles et demi, les sources en sont déjà fort abondantes; elles sont aussi fort diverses, quelque fois fort rares, et le besoin de les réunir en collection se fait sentir. Déjà quelques uns des Etats les plus avancés de l'Union possèdent dans leurs dépôts littéraires bon nombre d'ouvrages relatifs soit à nos annales générales, soit à leurs annales particulières; mais il n'existe peut être pas de bibliothèque publique aussi riche sous ce rapport que la bibliothèque particulière de M. Warden, dont nous devons le catalogue à l'obligeance du juge Porter.

M. Warden était autrefois consul américain en France et depuis qu'il a quitté ces fonctions, il s'est fixé à Paris dans un but tout à fait scientifique, nous devrions dire dans un but tout à fait national. En effet, cet honorable citoyen que son mérite a fait élire membre de l'institut, a consacré plus de vingt années d'efforts infatigables à réunir tous les ouvrages qui ont paru en Europe sur l'Amérique depuis sa découverte. Ses relations politiques et ses relations littéraires l'ont singulièrement favorisé et il est parvenu à composer une collection unique dans son genre et d'une inappréciable valeur. Elle contient dix neuf cent soixante dix neuf volumes, douze Atlas, cent vingt et une cartes et plans séparés, neuf médailles et deux gravures. Sur le nombre total des volumes, quatre vingt neuf sont in folio, quatre cent soixante quatorze in-quarto, onze cent treize in-octavo et trois cent cinq in-douze; tous sont en fort bon état. Le nombre des ouvrages n'est pourtant pas le principal mérite de cette collection; l'intelligence et le savoir ont présidé à sa formation; aussi embrasse-t-elle de la manière la plus complète les documens qui de près ou de loin se rattachent à notre histoire. M. Warden en effet ne s'est pas contenté de rassembler les ouvrages spécialement historiques; il a fait une belle part à ceux qui traitent de la Géologie, de la Topographie, de la Botanique, de la Zoologie, de la Minéralogie de l'Amérique; la législation, l'agriculture, le commerce n'ont pas été non plus oubliés; enfin rien n'a été négligé de ce qui peut contribuer à donner une connaissance approfondie du continent occidental.

Une aussi magnifique collection doit, ce nous semble, faire envie à tous les Etats de l'Union, et la Louisiane plus que tout autre en apprécierait l'importance. Or, nous savons que M. Warden consentirait sans peine à s'en défaire pour un prix bien au-dessous de sa valeur, pourvu que ce fut au profit de quelque institution américaine; ne serait-il pas digne de notre législature de saisir avec empressement cette favorable occasion? M. Warden est fort avancé en âge, et à sa mort qui ne saurait être bien éloignée, sa bibliothèque sera vendue en détail et se dispersera dans une foule de mains. Ce serait là certes un grand malheur; car il deviendrait presque impossible d'en créer une semblable. Les plus grands sacrifices eux-mêmes n'y feraient rien; en effet, quelques uns des ouvrages réunis par les soins de ce modeste savant sont rares, ne se trouvent plus dans le commerce de la librairie, et s'ils venaient une fois en la possession de quelque bibliophile, on ne les trouverait plus même au poids de l'or; et puis il peut se passer bien du tems avant qu'il se rencontre un homme doué d'assez de zèle, de patience, de patriotisme et placé dans une position assez favorable pour former une collection du même genre; c'est une œuvre d'ailleurs dont le temps rend chaque jour le succès plus difficile.

Nous le répétons, la Louisiane peut en ce moment acquérir d'un seul coup et au prix d'un fort léger sacrifice l'une des plus belles et des plus précieuses collections qui existe d'ouvrages relatifs à notre continent, elle se mettrait ainsi au niveau des Etats les plus favorisés sous ce rapport, et elle offrirait à la jeunesse studieuse qui s'élève dans son sein, un trésor inépuisable d'instruction fructueuse et de savoir.

Les Banques de Richmond ont repris leurs paiemens en espèces le 1er. La quantité de numéraire demandé est sans importance.

Les Banques de Baltimore ont également repris leurs paiemens en espèces, et le *Patriot* dit que dans la journée on avait demandé peu d'espèces.

Rapport du
SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Suite de la séance du 10 février.

M. [illegible] a parlé contre l'adoption de la section du bill général sur les élections. Il croit bien convaincu que chacun des membres du Sénat ne peut admettre en vue que l'amélioration du système actuel de manière à faire disparaître les abus. Mais il est forcé de le répéter, le nouveau mode est absolument impraticable à la Nouvelle-Orléans. Le seul jour d'Orléans n'a rien à dire sur la manière dont se font les élections à la campagne. Il ignore comment les choses s'y passent, mais il sait fort bien que les lois actuelles ne présentent pas, en ce qui touche la ville, les inconvénients signalés par les partisans de la loi nouvelle. Au reste il est tout-à-fait impossible d'adopter pour la Nouvelle-Orléans une disposition qui forcerait les juges ou commissaires d'élection, à se réunir à la fin de chaque jour pour procéder au dépouillement des scrutins, et dresser des procès-verbaux. L'impossibilité devient manifeste, si l'on considère que plus tard 6000 votes seront déposés dans les boites, au lieu des 4000 votes donnés précédemment. Les lois ne sont pas faites pour un jour, mais le législateur doit travailler pour l'avenir. Si l'on adopte la section maintenant en discussion, il faut nécessairement faire une exception pour la Nouvelle-Orléans. Quant aux facheux résultats qui peuvent provenir du mauvais état des boites ou de l'infidélité des fonctionnaires, il se peut que quelque chose de semblable soit arrivé dans quelques paroisses de l'Etat, mais, en ville, rien de pareil ne s'est encore présenté. S'il est des juges ou des commissaires d'élection, assez corrompus pour se rendre ainsi coupables de la violation des lois, n'a-t-on pas les moyens de les atteindre et de les punir? Ne peut-on pas entourer la boîte au scrutin d'une surveillance efficace. Est-ce donc une chose si difficile que de se procurer de bonnes boîtes, solidement fermées. Vraiment l'objection ne saurait être sérieuse. On dit qu'il n'y a pas d'inconvénient à compter les votes à la fin de chaque jour, mais il est facile de démontrer le contraire, et déjà le sénateur d'Orléans a traité cette question: mais il est une autre considération non moins importante, c'est que le nouveau mode porte en quelque sorte atteinte à la Constitution de l'Etat. En effet, la Constitution veut que toutes les élections se fassent au scrutin, elle exige le secret des votes, et ce serait pour ainsi dire violer ce secret que de faire connaître partiellement, et de jour en jour, la situation des partis ou des candidats. Lorsqu'un candidat verra qu'il se trouve battu par son compétiteur, il fera tous ses efforts pour obtenir la prééminence, et tous les moyens alors lui paraitront bons. Chacun connait le résultat des dernières élections à la Nouvelle-Orléans—eh bien! on peut affirmer qu'avec une loi telle que celle que l'on propose, deux mille votes de plus auraient été donnés, et ces deux mille votes, ont les aurait achetés. Ce que craint surtout le sénateur d'Orléans, ce sont les troubles, les émeutes, la violence et jusqu'à l'effusion de sang, car il faut s'attendre à tous les excès sous l'empire de la loi proposée; c'en serait fait alors de la plus belle des prérogatives du citoyen, la franchise électorale! On donc voit-on qu'il soit si difficile de voter en un seul jour. Peut-être, est-ce vrai pour la campagne; mais à la Nouvelle-Orléans, on peut multiplier les districts ou quartiers d'élection de manière à ce que chaque citoyen puisse déposer paisiblement son vote. Alors vous n'aurez pas à craindre l'effet des passions; car les causes d'agitation auront disparu. Mais, s'écrie-t-on, pourquoi ne pas substituer quelque chose à la section combattue. La réponse est simple, c'est qu'il n'est pas donné au sénateur d'Orléans d'improviser à volonté, la nature de son esprit est telle, qu'il est impossible pour lui de faire disparaître tout-à-coup et d'un seul trait de plume, tout un système établi. Le sénateur d'Orléans termine son discours en faisant observer qu'il ne voit aucun inconvénient à renvoyer la discussion du bill à la session prochaine, attendu que la prochaine élection générale n'aura lieu que plus tard.

M. Downs convient que la matière en discussion est fort délicate, et qu'il se rencontre quelques difficultés à lever. Toutefois il faut observer que le bill est loin d'être nouveau; chacun a pu le lire et l'examiner, car il y a longtemps qu'il a paru devant le Sénat, et depuis plus de quinze jours il a été imprimé et distribué ainsi donc on a mauvaise grâce de se récrier sur la célérité de la discussion. Si quelques membres du Sénat desirent obtenir du délai pour un examen plus approfondi, le Sénateur de Ouachita n'objecte point, mais il ne peut consentir à ce que ce délai soit trop long; ce serait anéantir le bill.

L'honorable Sénateur d'Orléans a parlé de renvoyer l'examen à la prochaine session, mais il faut se rappeler que c'est l'époque de la répartition des représentans de l'Etat, c'est aussi l'époque où le Congrès doit s'occuper du recensement de la population des Etats Unis. Pour revenir à la question, quant aux boîtes, qu'importe qu'elles soient fermées à simple serrure s'il est prouvé que souvent les trois serrures sont pareilles, et que rien n'est plus facile que de se procurer vingt clés propres à les ouvrir; quant à la fidélité des officiers, quelque fidèles qu'on les suppose, on peut errer sur leur compte, et d'ailleurs ne peut-on pas abuser de leur confiance ou tromper leur surveillance. En définitive, on peut renvoyer à un autre jour l'examen de la seconde section; mais rien n'empêche que la discussion du bill ne soit continuée successivement par section.

M. Hiriart diffère d'opinion tant avec le Sénateur d'Orléans qu'avec le Sénateur de Ouachita, toutefois cette divergence s'applique davantage au dernier qu'au premier. Sans embrasser dans leur ensemble les divers argumens employés dans la discussion, le Sénateur d'Iberville fera quelques remarques sur les dispositions du bill proposé. D'abord, quant aux élections de la campagne, il est certaines paroisses qu'il faudrait absolument subdiviser, de telle sorte qu'il arriverait qu'un individu prenant un autre prénom que le sien, sous lequel cependant il serait également connu, pourrait se présenter et voter dans plusieurs arrondissements, sans qu'il fût facile de constater ou même de soupçonner la fraude. M. Hiriart ne prétend pas s'occuper des élections à la Nouvelle Orléans, c'est une tâche qui appartient au Sénateur d'Orléans, et personne n'est plus capable que lui de la remplir. Cependant il doit dire en passant qu'il ne voit pas, avec le Sénateur d'Orléans, qu'il y ait rien d'inconstitutionnel, directement ou indirectement, dans le mode d'élection qui consisterait à compter les votes chaque jour. Ce serait vraisemblablement un bon moyen que de limiter la durée des élections à un seul jour, mais après tout ce moyen ne serait pas plus efficace à la ville qu'à la campagne; il serait impuissant contre la fraude. Partout les hommes sont faibles, partout ils sont passionnés; et l'on doit s'attendre à leur voir commettre des actions répréhensibles. On a dit que des boites convenablement faites et bien closes présentaient une sécurité suffisante; mais les faits démontrent le contraire. Au reste, le Sénateur d'Iberville est d'opinion que ce bill ne convient à aucun égard, et plusieurs des dispositions lui ont paru tout-à-fait vicieuses.

M. Hiriart répète que le fait de compter les votes chaque jour n'a rien d'inconstitutionnel, mais il y trouve de graves inconvenients. Si le candidat connait le résultat de chaque jour, et qu'il se trouve le plus faible peut-on prévoir jusqu'où peuvent aller ses propres efforts et ceux de ses amis. N'est-ce pas alors que toutes les passions sont en jeu, que tous les moyens sont employés. On parle de lois répressives; mais ne sait-on pas que toutes les lois sont impuissantes contre les partis, comme elles le sont tout contre les jeux.

Il est des hommes qui jouent de fortes sommes sur le résultat d'une élection qui leur est étrangère; ne doit on pas admettre qu'elles n'hésiteraient pas à faire usage des mêmes mesures, s'il s'agissait de leur propre élection. L'effet inévitable de la section proposée, serait inévitablement d'entrainer les hommes dans une voie de perversité. M. Hiriart aurait désiré concilier les opinions divergentes de ses collègues, mais il n'en voit guères la possibilité. Sans doute il conviendrait de proposer quelque *substitut*, mais lui ne se sent pas en état de rédiger une nouvelle section, *ex abrupto*: un jour, un mois ne lui suffirait pas. Il importe essentiellement d'éviter que des individus non qualifiés puissent avoir accès aux *polls*; car c'est un vol fait aux véritables électeurs que de les priver d'une partie de leur suffrage.

M. Walker se joint à l'honorable sénateur de Ouachita dans la défense du bill en discussion, et la peine qu'il éprouve ce qu'il remarquant, les efforts de l'opposition, est en raison directe de la haute estime qu'il professe pour ses adversaires. Un fait ressort évidemment de la discussion, c'est que la législation actuelle est vicieuse et qu'un remède est devenu nécessaire. Il conviendrait donc de ne pas abandonner la discussion du bill, car il est presque certain, comme le fait observer le sénateur de Ouachita, qu'on ne pourra pas s'en occuper à la session prochaine. Quant aux abus en matière d'élection, M. Walker pourrait communiquer au Sénat certains faits tendant à prouver que dans plus d'une circonstance, la fraude a dû s'introduire dans le dépouillement des votes. Il s'abstiendra de tout commentaire, mais les faits sont à sa connaissance personnelle, et grand nombre de citoyens partagent à cet égard sa propre conviction. C'est en vain que l'on fera des lois pour maintenir les officiers publics sur la ligne de leurs devoirs; ces lois seront toujours impuissantes. M. Walker se trouve d'accord avec le sénateur de Ouachita sur tous les points, hormis un seul, le vote par scrutin; son plus grand desir, à lui, serait de voir toutes les élections se faire *viva voce*. Alors il y aurait vraiment indépendance de la part des électeurs; alors les portes seraient fermées à la fraude.

A cet égard il diffère d'opinion avec le sénateur d'Iberville qui pense qu'il y aurait autant de fraude que sous le régime actuel. Sans doute il serait à désirer que les élections puissent se faire en un seul jour, mais c'est un moyen impraticable, si l'on considère les distances et la difficulté des communications. Il faut en outre avoir égard à la situation de l'artisan qui ne peut pas quitter son travail à volonté. Quant à la protection des boîtes destinées au scrutin elle est nulle, car il arrive souvent qu'on ne trouve pas un nombre suffisant de citoyens pour présider aux élections.

Les boîtes sont quelquefois abandonnées d'abord au député sherif, puis à quelque constable, qui se rend chez lui le jour de la clôture de l'élection, pour se transporter le lendemain au lieu fixé par la loi pour le dépouillement du scrutin. Encore une fois il est évident que la loi qui nous régit actuellement en matière d'élections est vicieuse; il faut un remède. M. Walker propose de renvoyer la discussion du bill à un jour rapproché ou à la renvoyer à un comité qui devra faire son rapport sous le plus bref délai.

La discussion du bill est renvoyée à lundi prochain.

(Rapporté pour l'Abeille.)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 11 février 1841.

A dix heures un quart l'Orateur monte au fauteuil et annonce que la Chambre n'est pas en nombre.

L'appel nominal fait sur motion de M. Thomas, constate la présence de 23 membres.

M. Thomas propose que la Chambre s'ajourne faute de *quorum*. Rejeté.

Plus tard un nouvel appel nominal constate la présence de 24 membres; alors, sur motion de M. Conrad, la Chambre s'ajourne faute de *quorum* à demain 10 heures.

BRONZES—Les ornemens de Bronze ont toujours été recherchés, malgré leur cherté et malgré le peu d'élégance de certains modèle: leur faveur doit singulièrement augmenter aujourd'hui que ces deux inconvéniens ont disparu. Naguères on se contentait d'un sujet quel qu'il fut, bien ou mal traité, peu importe! et on le coulait sans s'inquieter autre chose: on a changé et l'on a eu raison. Aujourd'hui on prétend donner une valeur artistique aux moindres statuettes destinées à parer une console et une cheminée; on y réussit souvent. Aussi le luxe des bronzes est-il déjà devenu une véritable mode de l'autre coté de l'Atlantique. Il ne saurait manquer d'avoir du succès parmi l'élite de la société Louisianaise qui admet si volontiers toutes les améliorations et qui comprend si aisément l'élégance recherchée et le bon goût. Nous avons vu à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, chez M. Voisin, importeur d'objets de fantaisie, quelques bronzes dans le genre de ceux dont nous parlons. La plupart représentent des animaux et sont remarquables par la vérité des poses; d'autres forment des groupes sérieux ou grotesques qui ont aussi leur prix; mais ce qui nous a surtout frappé, c'est la reproduction d'une des meilleures compositions de la sculpture moderne. La statuette équestre d'Emmanuel Philibert de Savoie ne laisse rien à désirer; elle a tout à la fois l'avantage d'être un ornement choisi et une œuvre d'art distinguée. Elle donne une excellente idée du parti que l'on peut tirer du bronze dans d'aussi petites dimensions. Nous la recommandons aux amateurs.

INTERIEUR.

DEPART DES STEAMERS DE BOSTON A LIVERPOOL.

Boston.	Liverpool.
Columbia 1er. Mars	5 Janvier.
Britannia 16 Mars.	4 Fevrier.
Caledonia 1er. Avril.	4 Mars.

LE GARRICK.—Le Sun de Baltimore du 1er. courant, annonce que le sauvetage du Garrick a complètement réussi et que ce navire est maintenant dans le port de New-York.

MASSACHUSETTS—La société philantropique de cet Etat, grâce à l'aide de la Législature qui lui a accordé une somme de $5000, vient de faire l'acquisition de douze bateaux de sauvetage (life-boats) qui stationneront dans les endroits les plus dangereux de la côte, pour secourir en cas de besoin les naufragés. Chaque bateau est monté par dix hommes, commandés par un capitaine ou pilote.

FLORIDES.

S'il faut en croire le *Savannah Georgian* un nègre conduisant une charrette chargée de cuirs a été tué ainsi que ses animaux par les indiens qui ont brûlé les cuirs.

Le propriétaire de la charrette et du nègre M. Turner qui accompagnait cette partie de cuirs, eut son cheval tué sous lui en voulant s'échapper, et bientôt après un coup de pistolet lui fut tiré à bout portant; heureusement que la balle était tombée pendant la poursuite et que M. Turner en fut quitte pour une assez forte secousse: un cri d'alarme jeté par les éclaireurs du parti délivra M. Turner de la hache des peaux rouges.

On est à leur poursuite.

EXTERIEUR.

AMERIQUE CENTRALE—D'après des journaux de Belise, reçus à New-York et qui donnent des nouvelles jusqu'à la fin de décembre, la situation de l'Amérique Centrale est assez calme. Les dissensions entre Guatemala et San Salvador sont appaisées; un traité à l'amiable est intervenu, et l'autorité du général Carrera est aujourd'hui reconnue dans toute la République. L'assemblée de Guatemala s'est prorogée jusqu'au mois de juin 1841, laissant le gouvernement à Carrera, auquel elle a adjoint un conseil.

LE PROLETAIRE.

La lutte est engagée et la force brutale
Impuissante au combat comme un trépassé râle;
L'intelligence est reine! Hommes, écoutez Dieu
Au dessus des cités, dans la foule, en tout lieu,
Qui, dans sa majesté, dans sa toute puissance
N'annonce qu'un seul règne, et c'est l'intelligence!
Partout se fait entendre avec étonnement
Les pas sûrs du progrès vers l'accomplissement
Des lois de la nature et des œuvres divines;
Partout la même ardeur dans toutes les poitrines,
Et dans ces temps maudits, l'artisan plus heureux
Sent le rayon céleste inonder ses cheveux.
Grâce à votre bonté Dieu de miséricorde,
Si la sève en nos cœurs à flots pressés déborde;
Si prêts à défaillir, nos corps, nos pauvres corps
Sentent se ranimer, s'agiter leurs ressorts.
Gloire, gloire à vous seul! vous êtes la lumière,
Vous êtes la richesse et nous, nous la misère;
Vous nous donnez la force et, nous, nous vous donnons
Notre faiblesse: c'est tout ce que nous avons.
Comme l'oiseau chanteur sur l'arbre après la pluie
Qu'un vent léger balance et que la feuille essuie,
Le poëte plus gai fait entendre son chant,
Quand l'inspiration au sourire charmant
Descend, descend du ciel ainsi qu'une colombe,
Ainsi qu'un chaud rayon sur une froide tombe.
Comme le jardinier, le poëte aussi sème
Sa graine qu'il arrose avec un soin extrême;
Et le poëte aussi sous l'arbre printanier,
S'attriste tout le jour comme le jardinier,
Quand l'insecte méchant, ou la taupe sournoise
Cachés sous le sillon, tous deux se cherchant noise,
Rongent sa graine en fleur éclose au beau soleil,
Jaloux qu'ils sont de voir son air frais et vermeil.
Quelquefois à s'enfuir trop tard on se dépêche,
Alors le laboureur du tranchant de sa bèche,
Fait succomber la taupe et l'insecte imprudens,
Qui voulaient ainsi vivre à ses frais et dépens.

II.

Ah! s'il est un martyr, c'est bien le prolétaire,
Chaque jour il gravit l'escalier du Calvaire,
Silencieux et sourd aux échos du dédain,
Grossissant, grossissant toujours dans le lointain;
Chaque jour il gravit cette côte âpre et dure,
Des gouttes de sueur sillonnent sa figure,
Et sur ses nobles traits pleins de mysticité,
Voyez quelle grandeur, quelle sérénité!
Il a semblable au Christ un manteau d'écarlate,
Aux juifs il est livré par ordre de Pilate.
Pour être flagellé, broyé, meurtri, sifflé,
Tandis que le pouvoir aux Chambres assemblé,
Barbote aveuglément en des questions vaines,
Débordantes d'oubli des misères humaines.
De ses trop larges flancs hier on vit surgir,
Un bill anti-chrétien qu'on entendit mugir,
Lequel, tout écumant, aux allures sauvages,
Défend à l'étranger d'aborder nos rivages.

Mais au nom du malheur, dans l'âme du chrétien
S'élève le devoir comme un ange gardien!
Et peuples! vous savez que la courbe faucille
Du poëte indigné, tranche l'œuvre inutile,
Et s'inquiète peu des hommes que le vent
Du péché, dans les airs, fait tourner en passant,
Et frappe l'idée et non les os de l'homme:
Le pommier reste intact mais elle abat la pomme.
Et vous savez aussi, qu'un poëte-soldat,
Sous vos ordres puissants, doit marcher au combat.

III.

Les voyez-vous venir ces pauvres en guenilles,
Partis de leurs pays pour visiter nos villes,
Assurés d'y trouver un appui fraternel,
Plus d'indulgence, et moins d'intérêt personnel.
Dans nos ports, le navires reployé ses voiles,
Au dessus de leur tête un Ciel semé d'étoiles
Semble se réjouir, tout sourit autour d'eux,
Et dans leur infortune ils sont encore heureux.
Les voyez-vous venir, rayonnant d'espérance,
Dans ce pays naguère ému d'indépendance,
A cette heure asservi, trainant dans le ruisseau
Les restes glorieux de son jeune drapeau;
Ce pays, autrefois, si plein de sa victoire,
De cartouches encor la bouche toute noire,
Qui combattait hier, non pour la liberté
Mais pour l'obscur cachot de la captivité.
Sans doute ont-ils quitté forcement leur patrie,
Par l'insulte et l'affront l'âme toute flétrie,
Peut être viennent-ils chercher un bras vengeur
Dans notre république ouverte à la douleur,
Sans doute faim et soif les jette sur nos rives,
Ils veulent cultiver nos terres productives,
Etre moins malheureux, vivre, s'utiliser,
Avoir un toit, un lit le soir pour reposer
Leurs membres engourdis: c'est un droit légitime
Un droit sacré pour tous, le restreindre est un crime.
Notre peuple indigné rejette toute loi
Qui cadenasse en lui le trésor de la foi,
Toute loi qui tendrait à détruire la flamme
Qui fait aimer la frère et que frère on réclame.
Le peuple désormais n'accepte que l'idée,
Dont la source est en Dieu, mais non celle émanée,
De l'intérêt étroit, privé, matériel
Eclose sur la terre et qui n'a rien du Ciel.
Ce qu'il veut aujourd'hui c'est la réforme large,
Il veut ne point avoir toujours, toujours, la charge
D'une société d'égoïsme et de cens
D'inégalité pleine et d'abus incessans.

IV.

Celui qui vous creusa beau fleuve d'Amérique
Au murmure si doux et si mélancolique,
Vous creusa pour nous tous! Votre auteur n'a point dit
Mon fleuve est pour tel peuple, à tel autre interdit.
Passez et repassez sur son eau poissonneuse,
Vaisseaux à la voilure enflée et gracieuse;
Oui, frères, venez voir notre patrie en dedit.
Et vous y recevrez un cordial accueil;
Le cœur sous vos haillons fait jaillir sa lumière,
Les plus nobles élans naissent de la misère,
Au banquet de l'Etat venez rompre le pain,
Venez, un peuple ami vous tend déjà la main.

Nouvelle-Orléans—1841. EUGENE LE BLANC.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire North America, Baker, Liverpool, L H Gale
Kentucky, Nickerson, Boston, J A Merritt
Barque Josephine, Johnson, Philadelphie, J D Deuegre
Lubeck, Radicker, Ghent, Groning & co
Brick Heron, Wingood, Kingston, Jam.
J W Zacharie & co
Chapman, Thompson, Charleston, J B Bailey
Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston,
Jas. Reed & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Huntsville, Williams, des Passes.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la Passe Sud Ouest.
Barque Diana, Strickland, de Liverpool
Brick Charles, Dyer, de la Havane.
Goel. Yankee, Fales, de Pensacole.
Goel. Spy, Somers, des Attakapas.
Goel. G H Wright, Cutts, des Attakapas.
Goel. J W Smith, Smith, d'Apalachicola.
Goel. Henry, Auld, de Linnville, Tex.
Steamer Columbus, Whitten, de Cincinnati.
" Augusta, Anderson, de Vicksburg.
" Princess, Sandford, le Natchez.
" Fusilier, Trouard, de St. Martinville.
" John Jay, Mason, de Little Rock.
" Maid of Orleans, Van Houten, de St Louis.
" Creole, Dalman, de Natchitoches.
" Zephyr, Smith, de St. Martinville.
" Angora, Selleck, du Bayou Sarah.
" Livingston, Clarke, du Port Hudson.
" Queen of the West, Green, de Cincinnati.
" Ben Franklin, Simmons, de Cincinnati.

DERNIERES DATES

New York	janv 30	Liverpool	janv 7
Boston	janv 30	Londres	janv 6
Philadelphie	fev 1	Havre	jan 1
Washington	fev 1	Paris	jan 2
Baltimore	fev 1	Bordeaux	dec 20
Charleston	fev 5	Madrid	dec 20
Vera-Cruz	janv 9	Cadiz	nov 30
Tampico	janv 26	Havane	janv 9
Mexico	janv 2	Houston	fev 1

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Bach et Calhoun, a été dissoute d'un commun accord le 1er. courant. JOHN M. BACH. JOHN CALHOUN. 12 fev—3f

MR. JOHN M. BACH, ayant reçu sa nomination d'encanteur consacrera tout son temps à ce genre d'affaires. Il remercie ses amis de la confiance qu'ils lui ont déjà accordée, et les informe qu'il continuera à se charger des ventes de propriétés, d'esclaves et de marchandises. La commission qu'il prendra sera aussi modérée que toute autre, et comme dans le fait, la transaction est à l'ordre du jour, il suivra l'exemple de ses prédécesseurs.

Son bureau est au No. 81 de la rue de la Commune, où on pourra le trouver de 9 à 3 heures. 12 fev

UNE CAISSE marquée "Mr. Gillotin Duprétiaux," négociant rue neuve St-Eustache, No. 2 à Paris, et portant ces lettres A. C. H. C. 39, a été laissée par erreur au No. 19 Nouvelle Levée. Le propriétaire peut la reclamer en payant les frais du présent avis. 12 fev

MEDECINES fraîches—Les soussignés reçoivent maintenant leur approvisionnement de drogues fraîches, de peinture et d'huiles, qu'ils offrent à vendre à des conditions très avantageuses. Faisant leurs opérations soit pour du comptant, soit pour du bon papier à une courte échéance, ils sont à même de vendre à peu de chose au-dessus du cout. JARVIS & ANDREWS, 12 fev 20, rue de la Commune.

VINS, Eaux-de-vies, Fruits &c.—En débarquement de l'Adario, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
10 demi-pipes eau de vie de champagne, supérieure,
10 do do Cognac 4ème. preuve (Castillon)
20 quarts de do do (Napoléon Brand.)
16 barriques vin rouge, très supérieur, cru de 1837,
20 caisses do do { C. Margaux et Latour, marque de A. Morton.
60 caisses fruits assortis au jus, fraises, framboises, pêches &c.
Et en magasin, d'importations antérieures:
Eaux de vies en pipes et demi-pipes, diverses marques, vin rouge et blanc, en barriques et caisses, liqueurs assorties, vin de Champagne, vinaigre, bouchons, absynthe, prunes d'Ente, en jarres &c. &c. F. JORDY,
12 fev—10 118, rue Royale

MAISONS A LOUER.

PLUSIEURS maisons en briques, situées rue Claiborne, entre Dumaine et St. Anne.
Une en briques et à étages, située rue Moreau entre Port et St. Ferdinand, Bloc des Architectes.
Une située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo.
Une à étages, située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en face de la salle Washington, et qui conviendrait pour tenir une buvette, restaurant, ou autre établissement de ce genre.
Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 121. 12 fev—14

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 8 fév. 1841.

A L'ELECTION annuelle tenue le 1er. courant, MM
C. Adams, jr. O. B. Milligan,
Alex. Barrow, Chas. Deblanc,
J. H. Leverich, Jas. D. Denègre,
ont été élus par les actionnaires directeurs de cette Banque pour l'année courante.
MM. F. Gardère, J. P. Frerot, J. W. Zacharie, M. J. Garcia, et L. A. Ducros ayant été nommés par le sénat.
Et à une assemblée du bureau tenue ce jour, C. Adams jr., a été réélu à l'unanimité président.
9 fev F. FREY, caissier.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes formant partie de la cargaison du navire Bordeaux Packet, venant de Bordeaux:
104 demi pipes Cognac, 4e. preuve;
120 quarts do 3e do;
101 barriques vin rouge Montferrand;
30 demi do vin blanc Haut-Barsac;
25 caisses vin vieux Chateau Margaux;
30 do do Chateau Latour;
102 do do Chateau Margaux et Latour en demi bouteilles;
75 do do Haut Sauterne;
400 do vin rouge St. Estephe et St. Julien.
Conditions, libérales. THEOPHILE BARBANCEY,
9 fev—4 21, rue Conti.

CHAPEAUX—400 douzaines chapeaux de paille d'Italie, jaunes, noirs et gris, diverses qualités, pour hommes et enfans.—Aussi un bel assortiment de chapeaux de Panama, à vendre en gros et détail au magasin de P. Tricou, rue Royale No. 212, entre Orléans et Ste. Anne, 1 fev—6,9m

Par autorité.

(No. 14.)

ACTE

Pour amender l'acte intitulé "Acte pour organiser la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, approuvé le 19 février 1823.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*; Qu'à dater de la passation de cet acte, la Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans se composera de deux juges Présidents, dont l'un sera appelé le *senior* juge et l'autre le junior juge.

Section 2e. Il est de plus décrété: Que le junior juge ne présidera ladite cour que, lorsque par maladie, absence ou tout autre motif, le senior juge se trouvera dans l'impossibilité de la présider.

Section 3e. Il est de plus décrété: Que, lorsque le junior juge présidera ladite Cour, il sera revêtu de tous les droits et pouvoirs du senior juge, et devra en remplir toutes les fonctions, soit en cour soit hors de cour.

Section 4e. Il est de plus décrété: Que le juge actuel président ladite Cour de Cité sera le senior juge et celui qui sera nommé en vertu de cet acte, sera le junior juge, la place de ce dernier étant entièrement honorifique, ledit junior juge lorsqu'il présidera, ne recevra aucune autre compensation que la moitié du salaire reçu par le juge actuel, qui ne sera payée sur le salaire alloué par la loi au senior juge, et ledit junior juge ne pourra légalement exercer la profession d'avocat devant ladite Cour de Cité, ni siéger comme juge dans aucun cas d'appel dans lequel il aura été employé ou consulté comme avocat dans la Cour a quo.

Section 5e. Il est de plus décrété: Que le Gouverneur est et demeure autorisé à nommer de l'avis et du consentement du Sénat, le susdit junior juge président.

Section 6e. Il est de plus décrété: Qu'un congé de six mois soit accordé à John N. Duncan senior juge président de la dite Cour de Cité.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) P. E. BOSSIER,
Président du Sénat. Pro tem.

Approuvé le 9 Février 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

[No. 15.]

ACTE

Allouant une certaine somme pour l'établissement d'une école publique dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que Casimir Lacoste, Arthur Fortier, Marcey Gregory Byrne, et J. B. Olivier, sont et demeurent par le présent, nommés administrateurs de l'école publique pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi, et les dits administrateurs sont par le présent autorisés à agir en tout, de la manière dont les administrateurs sont autorisés à agir par les lois de cet Etat, sur l'éducation publique, et à se choisir un président et un secrétaire, lesquels sont déclarés habiles à agir dans tous les cas pourvus par la loi, ainsi que les autres présidents et secrétaires des conseils d'administrateurs d'écoles publiques sont tenus de le faire, en vertu des différentes lois passées relativement à l'éducation publique dans cet Etat.

Section 2ème. Il est de plus décrété: Que si un ou plusieurs des dits administrateurs refuse d'occuper sa place, ou si elle devenait vacante par cause de mort, de démission ou autrement pendant plus d'une année, d'autres administrateurs seront nommés par le jury de police pour remplir les dites vacances.

Section 3ème. Il est de plus décrété: Que le trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à payer annuellement sur le mandat du président du conseil des dits administrateurs, la somme de huit cents piastres accordée par l'acte du 16 février 1821, à l'effet de maintenir une ou plusieurs écoles, dans chacune des paroisses de cet Etat.

Section 4ème. Il est de plus décrété: Que tous actes ou parties d'actes contraires au présent, sont et demeurent abrogés; et que cet acte sera en force à dater de sa passation.

[Signé] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans
[Signé] P. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro tem.

Approuvé le 9 Février 1841.
[Signé] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR AVEC L'APPROBATION DU SENAT.

11 Février 1841.

P. R. Puissan: Directeur de la Banque consolidée des Planteurs de la Louisiane.
A. Ledoux: Directeur de la Banque de la Louisiane.
Benjamin Kending: Encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans

Juges de Paix:

Henry W. Bendy, }
Robert C. Niblett, } Paroisse de Calcasieu.
Thomas Hicks. }

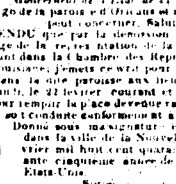

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,

Au Juge de la paroisse d'Orléans et à tous ceux que cela peut concerner, Salut:

ATTENDU que par la démission de C. Roselius, un siége de la représentation de la paroisse d'Orléans, est vacant dans la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane; j'émets ce writ pour qu'une élection soit tenue dans la dite paroisse aux lieux ordinaires d'élections, lundi, le 22 février courant et les deux jours suivants pour remplir la place devenue vacante, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 11 février mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis.

Signé A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

Les consignataires par le brick Charles, de la Havane sont priés de retirer leurs permis 12 fev

PENDANT l'absence du soussigné, M. Fo TIO sera le seul agent de la maison P. B. Montamat & Co.
12 fev—3f P. B. MONTAMAT.

CAFE—200 sacs Havane nouveau fin vert, en magasin, à vendre par J. CHALARON,
12 fev 51, rue Bienville.

FROMAGE—20 meules véritable fromage de Gruyère, 1re. qualité, en magasin, à vendre par
12 fev J. CHALARON, 51, rue Bienville.

BOTTES, Souliers et Brodequins 75 caisses, comprenant un assortiment général de chaussure, pour la saison, en débarquement du navire Chaos, à vendre par
12 fev FROST & Co, 8, rue de la Douane.

DENIMS—15 caisses Denims bleus, à vendre par
12 fev FROST & Co, 8, rue de la Douane.

ETOFFES du pays—56 balles d'Apleton et autres 4/4, à vendre par FROST & Co.
12 fev 8, rue de la Douane.

CIRAGE—80 grosses garanties, à vendre par
12 fev FROST & Co. 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX de laine blancs à larges et à petits bords—20 caisses, à vendre par FROST & Co,
12 fev 8, rue de la Douane.

INDIENNES de autonne d'hiver et de couleurs—8 caisses à vendre par W. C. TOMPKINS & co,
12 fev 59, Gravier.

CHANDELLES—100 caisses de blanc de baleine et demoulé en débarquement et à vendre par
12 fevrier W. C. TOMPKINS & Co,
59, Gravier.

PACANES—20 barils en débarquement du steamer New-York à vendre par W. C. TOMPKINS & Co,
12 fev 59, Gravier.

MAIS—2000 sacs, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
12 fev 24, Poydras.

PORC—500 barils porc mess et prime, à l'inspection, et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
12 fev 24, Poydras.

GRAISSE—500 barillets et 50 barils de qualité supérieure, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
12 fev 24, Poydras.

FARINE 600 barils en magasin et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
12 fev 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY RECTIFIE—110 barils, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
12 fev 48, Tchoupitoulas.

BEURRE 91 barillets de l'Ouest, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
12 fev 48, Tchoupitoulas.

GRAISSE 500 barillets graisse, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
12 fev 48, Tchoupitoulas.

HUILES—1000 gallons huile de lin d'Angleterre; et 6 bouc. huile de sperm d'hiver blanche, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
12 fev 20, rue de la Douane.

15 BARRIQUES Huile de Sperm non blanchie, 20 barils huile de baleine, et 25 barils huile des tanneurs, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
12 fev 20, rue de la Douane.

DOUBLONS espagnols 500 doublons, à vendre par
J. ROBERT & Co.
12 fev 4, rue des Magasins.

COUVERTURES françaises de 3 points—20 balles couvertures, d'une qualité supérieure dernièrement reçues et à vendre par F. JORDY,
12 fev—10 118, rue Royale

CHARBON de Cannel—21 tonneaux en débarquement du St. Lawrence en face de la rue de l'Hôpital, à vendre par A. GOW,
12 fev 29, rue Bienville.

CHARBON de Cannel, d'Orrel et d'Ecosse, à vendre en lots convenables au gré des acheteurs à bas prix par
12 fev A. GOW, 29, Bienville.

CARTES—30 cartes du Golfe du Mexique,
20 do do Océan Atlantique,
70 jeux do de la côte des Florides orientale et occidentale, à vendre par A. GOW
12 fev 29, Bienville.

SAUMONS—1,000 livres en boîtes de 2 livres à vendre par A. GOW,
12 fev 29, Bienville.

CHAUX de Thomaston—600 barils par l'Eutaw vendre par G. BEDFORD & BECK,
12 fev 24, Douane.

PLATRE de Paris—300 barils à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
12 fev 24, Douane.

CRINS pour les platriers 5,000 boisseaux, en barriques, tierçons et barils à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
12 fev 24, Douane.

MARBRE en poudre—50 barils en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK,
12 fev 24, Douane.

FER—85 tonneaux fer anglais en barres et en rouleaux, en débarquant et à vendre par
12 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

CIGARES—100,000 Regalias, B yonettas, Imperiales, Cazadores et autres, à bas prix, à vendre par
12 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

RAISINS Frais—80 jarres à vendre par
12 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

GENIEVRE de Hollande, vin de Madère, marque de Gordon Duff's, vin de Sherry, pale et brun, rum de Ste. Croix, vin de Porto en caisses et en barriques, et un envoi de vins du Rhin, à vendre par
12 fev R. GRONING & Co.

PECHES sèches en magasin, et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
12 fev 75, rue des Magasins.

PORC—19 barils porc prime, 4 do P. O. 2 do M. O. 6 do prime avarié, 6 do épaules, à l'inspection de Bozant, à vendre par WOOD & SIMMONS;
12 fev 80, rue des Magasins.

RIZ—200 tierçons à vendre par
WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE de Cognac—10 1/2 et 1/4 de pipes, marque de J. J. Dupuy, en débarquement de la barque Adorie de Bordeaux—Aussi en magasin, d'importation directe—15 1/2 et 15 1/4 de pipes do 4ème preuve, marque de Otard, Dupuy & Co. à vendre par
12 fev WOOD & SIMMONS; 80, Magasins.

W. ET W. H. RICHARDSON.
FABRICANTS DE PARAPLUIE,
South Third street, No. 6, à Philadelphie,

INFORMENT respectueusement leurs pratiques et les marchands en général qu'ils ont à vendre un fond considérable de parapluies de soie et de coton parfaitement bien conditionnés, montant à quelques milliers de chaque qualité, ainsi qu'un bel assortiment d'ombrelles, dont une partie sont faites avec de la soie, importée par eux exclusivement pour cet usage, avec dessins nouveaux et élégants, qu'ils croient dignes de l'attention de leurs habitués et du public, en ce qu'ils les vendront à bon marché et qu'ils les garantissent réellement des manufactures dont ils les déclarent provenir.

Tous les ordres seront reçus et exécutés avec un soin particulier dans le plus bref délai. 10 fev—4 m.

A VENDRE pour cause de départ—Un fond de cabaret et grocerie très bien fourni et achalandé, situé dans une des belles positions de la seconde municipalité. Pour le prix et les conditions, s'adresser à
DIDION, Courtier,
10 fev—4 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les Ports intermédiaires—Bateau à passagers—Le steamer BEN FRANKLIN, capt. J. B. Summons, (à son premier voyage) partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à
12 fev BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer MADISON, capitaine Robert J. Freeland, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à J. R. SHAW & Co,
12 fev 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS, GALENA ET DUBUQUE.
Le steamer RAPIDES, capitaine Kennet, partira lundi prochain, le 15 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Lafayette, ou à WM. C. TOMPKINS & Co,
11 fev 59, rue Gravier.
Le steamer Rapides tirant peu d'eau, il peut remonter le Missisipi dans les plus basses eaux; les emgrants et autres feront bien de choisir ce steamer.

ON demande un fret pour Philadelphie pour un brick de première classe. Ainsi que 200 boucauts pour compléter une cargaison, devant être pris sur la côte ou en ville, pour un port du Nord. S'adresser à
WILLCOX & Co.
12 fev rue de la N. Levée.

POUR NEW-YORK.
(Ligne de la Louisiane et de New-York.)
LE paquebot CINCINNATI, capitaine Barstow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux Legumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
12 fev 52, rue du Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire français neuf, fin voilier, le COMTE DE PARIS, capitaine V. Bonnet, ayant la majeure partie de son chargement engagée et assuré à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, l'équivalent, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. P. BONNET,
19 fev 9, rue Royale

Ligne de paquebots de la Nouvelle Orléans et de Boston—Le paquebot ST. LOUIS, capitaine King, ayant sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord au wharf de la rue St. Joseph, ou à
JOHN A MERRITT,
11 fev 53, rue du Camp.

POUR GIBRALTAR—Passage seulement. Le navire américain fin voilier BOHEMIA, capitaine Nason, ayant tout son chargement engagé, partira du 20 au 25 du courant. Pour passage seulement, ayant de superbes emménagements, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
10 fev 28, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goëlette SALLY MILLER, capitaine Fisher, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira positivement pour ce port, le 18 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS,
10 fev 15, rue du Canal.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier FRANCIS ASHBY, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
ALEXANDER & DOUGLASS,
9 fev 15, Canal.

POUR MATANZAS—La barque WAIPANS, capt Duker, partira sous peu. S'adresser au capitaine à bord ou à
9 fev R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.
Devant partir sous peu de jours. Le trois mâts paquebot SHAKSPEARE, cap Allen Miner, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à JAMES E. WOODRUFF,
2 fev 52, rue du Camp.

POUR TAMPICO.
Le brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée partira dans peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & Co,
8 fev 56, Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Sidle et Stewart ont acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'étant adressé, au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le sixième jour de février de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le septième jour d'octobre de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 9 de mai de l'année 1840, dans l'affaire de Sidle et Stewart vs. Wilow Stackhouse curice, and others No. 19166, du Docket de cette Cour, à laquelle vente ladite Sidle et Stewart sont rendus acquéreurs pour le prix de huit mille soixante piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire susdit.

Un certain lot de terre situé dans la rue du Camp entre les rues Julia et St. Joseph faisant partie d'un lot désigné par le No. sur un plan dressé par Joseph Pilié le 19 mars 1819 et déposé dans l'étude de Marc Lafitte notaire public. Ledit lot de terre mesure à un pied anglais un pied quatre pouces de face à la rue du Camp sur cent soixante et dix pieds huit pouces de profondeur, ensemble les batisses construites sur une maison et une cuisine deux étages, avec tous les droits, privilèges et dépendances qui lui appartiennent.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite ce 8 février 1841.
WM F. LEWIS,
12 fev—1m 30j Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut—Attendu que Sidle & Stewart ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'étant adressés au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le six ème jour de février de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le tems et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 30me jour de septembre de l'année 1840, en vertu de trois décrets de cette Cour, rendu le 3 d'avril 1840, et le 30 de juin de l'année 1840, dans l'affaire de Sidle et Stewart vs. Wilow Stackhouse curice et others No. 19166, du Docket de cette Cour, à laquelle vente ladite Sidle et Stewart s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille cent piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, sur la batture formant l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et St. Joseph, faisant face à l'ilet formé par les rues St. Joseph, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et North Market, étant le numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié le 2 de mai 1832, mesurant vingt et un pieds, onze pouces six lignes de face à la Nouvelle Levée, sur cent vingt pieds de profondeur le long de la rue St. Joseph.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 8 février 1841.
W. F. LEWIS, Dep. Greffier.
12 fev—1m 30j

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Casanova a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mooney, décédé naguère: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire valoir sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
12 fev Reg. des Testaments.

ON peut se procurer au magasin de E. Fremaux, 147, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, des abonnements aux journaux français suivants:
Charivari.
Siècle.
Gazette des Théâtres.
Corsaire.
Bon-ton.
Follet.
Courrier des Dames. 9 fev—4

CHAUSSONS, reçus 10 douz souliers à vendre pour bal, 5 p. chaussettes de soie, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
9 fev 75, rue Royale.

TRAITES sur la Havane à vendre par
10 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

CAFE—200 sacs Havane 1ère qualité, en magasin, à vendre par J. CHALARON, 51, Bienville. 10 fev.

FROMAGE—21 meules véritable fromage de Gruyère, première qualité, en magasin, à vendre par
10 fev J. CHALARON, 51, Bienville.

BEURRE de Goshen et fromage en magasin et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
10 fev 52, rue du Camp.

CIDRE 25 barils cidre du Nord, à vendre par
10 fev JAMES WOODRUFF 52, Camp.

SAVON—10 caisses savon brun, à vendre par
10 fev JAMES E. WOODRUFF. 52, Camp.

HUILE des tanneurs, à vendre par
10 fev JAMES E. WOODRUFF, 52, Camp.

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet de cigares de la Havane de marque de choix, telles que 'Venus', 'Estrella', 'Aurora', 'Tres-Amigos', 'Moro', 'Palma', &c. de qualités recherchées, telles que Regalias, Canones, Cazadores, &c., à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
10 fev 26, Commune.

CAFE—100 sacs café de la Havane prime vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
10 fev 26, Commune.

ESPECES Doublons Mexicains et Espagnols, et piastres, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
10 fev 26, Commune.

MRS. BLASCO & SIMIDEL ont donné leur procuration à JOSEPH DE VARGAS. 10 fev.

CIGARES—Un assortiment général de cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO'
10 fev 32, Vieille-Levée.

TOILES—En pièces et 1/2, 4/4, de qualités assorties.
Britannias 3/4 et 4/4.
Platilles 3/4.
Toile écrues 4/4, dont la plupart conviennent pour l'exportation, à vendre par G. HEWES & Co.
8 fev rue Natchez.

VIN D OPORTO—5 caisses en magasin, à vendre par
HENRY TETE,
9 fev 13, rue Conti

TABAC manufacturé—100 caisses à vendre par
WOOD & SIMMONS,
12 fev 80, rue des Magasins.

CORDES du Nord de qualité supérieure à vendre par
GEO. GREEN & BRO.,
11 fev 86, rue Gravier.

COUVERTURES Françaises de 3 points à vendre par
GEO. GREEN & BRO.,
11 fev 86, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde de 45 à 47 pouces de largeur à vendre par GEO. GREEN & BRO.,
11 fev 86, rue Gravier.

TRAITES sur New-York à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
11 fev 50, rue du Camp.

CAFE RIO—3500 sacs par le Nimrod, de Rio Janeiro, à vendre à des conditions avantageuses par
11 fev WILLIAM FREHN, 56, rue de la Douane.

AVIS—Les soussignés s'étant décidés à discontinuer leurs ventes dans leur magasin, rue de la Commune, No. 86, prient toutes les personnes qui y ont des marchandises de bien vouloir les faire enlever avant le 25 de ce mois.
8 fev—6 JOS. A. BEARD & Co.

AVIS AUX PHARMACIENS.

ON demande un pharmacien reçu à la Nouvelle Orléans pour gérer une pharmacie. Quelqu'un parlant l'allemand, le français et l'anglais serait préféré. S'adresser à
10 fev—6 RIEDER & Co, 173 Levée.

AUX PROPRIETAIRES DE TERRES

ON demande à acheter, dans le voisinage de la ville, une pièce de terre convenable pour un cimetière; le terrain doit être élevé et sec. Les personnes ayant un lot de terre de cette nature à vendre, sont priées de s'adresser par écrit à Mr. L. J. au bureau de cette feuille, en désignant la situation, la dimension et le prix de la propriété qu'ils offrent. 10 fev—3

LANCIERS D'ORLEANS, attention.

LA compagnie se réunira en bourgeois samedi 13 du courant, à 7 heures du soir, au lieu ordinaire du rendez-vous, pour affaires importantes, tout membre qui ne se conformera pas à cet ordre sera considéré comme ne faisant plus partie de la Compagnie.
Par ordre du commandant de la compagnie.
H. LECOURT DE BILLOT,
10 fev Maréchal des Logis chef

TOILES d'Irlande 4/4 en pièces et 1/2 pièces bretagnes, estopilles, coutils de fantaisie, et mouchoirs de linon; un assortiment considérable de ces marchandises, en débarquement des navires Meltoun, St. Lawrence et Congress, à vendre par CLASON & VLES,
10 fev 47, Chartres, au 1er.

FRUITS—Une petite quantité d'excellentes figues et raisins, à vendre par
10 fev ALEXANDER GOW, 29, Bienville.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 12 février 1841.
MADEMOISELLE DANGEVILLE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
LE CHALET,
Opéra en un acte.
JE SERAI COMEDIEN,
Comédie en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN.

Treizième représentation du rengagement de MLLE. FITZWILLIAM.

Ce soir—12 février 1841.

BOLD STROKE for a Husband! Comédie.

Donna Olivia.	Mlle. FitzWilliam.
Don Julio,	MM. Comer.
Don Cesar,	Farren.
Don Carlos,	Beecom,
Donna Victoria,	Mme. Warren,
Minette,	Farren.

Suivi de
FOREIGN AIRS ET NATIVE GRACES,
Vaudeville.
Le spectacle sera terminé par
IRISH TUTOR,
Dr. O'Toole, M. J. Greene.

SALLE ST. LOUIS.

A une assemblée des souscripteurs au BAL DÉGUISÉ, tenue au bureau de la Salle de Bal, les personnes dont les noms suivent ont été nommées commissaires.
*Henry Tête. Théodore Zacharie,
*Robt. T. Armistead, Emile Perillat'
Victor Visinier, A. T. Pickrell'
E. B. Harris, M. Grivot,
Robert Richardson.
Les noms marqués d'un astérisque sont ceux du comité d'admission. 11 fev.

SALLE DE LA LOUISIANE.

SAMEDI SOIR, 13 FEVRIER.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers.................... $1 50.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine
MM. les souscripteurs aux Bals Parés, de société, sont prévenus que ces bals auront lieu tous les vendredis.
12 fev

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI 13 FEVRIER.

BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers................... $2.
11 fev MIGAUD.

ACADEMIE

DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général qu'il a pris des arrangements avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Chartres No. 11.

Les classes auront lieu rue St. Louis au No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.

Rue St. Charles au No. 11, les mardis, jeudis et samedis, de 6 heures du soir à 10.

M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 dec—d

AVIS.

THEODORE, coiffeur, rue de Chartres, 140, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans vient d'ouvrir un salon spécialement pour la coiffure des Dames. Tout ce qu'il est possible de desirer en parures de bal sera exposé à proximité de leur choix, à des prix très modérés. Son salon pour les fashionables vient d'être embelli de nouveau avec de grandes améliorations: le rôle, la propreté et une infinité de petites attentions (qui nécessite son genre de travail) n'ont jamais manqué et ne feront qu'accroître en voyant chaque jour augmenter le nombre de ses pratiques. Son magasin est constamment pourvu de beaux objets de toilette, sortant des bonnes fabriques de Paris, choisis par ses correspondants.

1000 Perruques pour hommes et pour femmes, toupets, bandeaux, nattes, frisettes, &c &c, fraichement confectionnées à vendre en gros ou en détail. Les perruquiers ou coiffeurs peuvent s'adresser au susdit pour tout ce qui leur sera nécessaire pour la fabrication des ouvrages en cheveux. Il offre de leur faire de grands avantages.
4 fev.

ECLAIREURS D'ORLEANS.—ATTENTION!

UNE assemblée des membres de la Compagnie aura lieu samedi prochain, 13 du courant, à 6 heures du soir, pour affaires importantes, au café Carondelet de M. Pitard, face au Bassin.
11 fev—3 Par ordre du capitaine.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

AVIS. A cause des temps pluvieux et du mauvais état de la voie destinée au cheval, le char à cheval qui va la nuit cessera ce service jusqu'à nouvel avis.
11 fev JOHN HAMPSON, ing. en chef.

RENVOI D'ELECTION. Banque de l'Etat de la Louisiane—Nouvelle Orléans le 19 février, 1841. Attendu que le lundi 23 courant jour du poll l'élection annuelles, des directeurs doit avoir lieu est un jour de fête, l'élection sera renvoyée au jour suivant, mardi, le 23 courant, aux heures et lieux déjà assignés.
Par ordre du bureau, RICHARD RELF, caissier.
11 fev—2sem—2jo

BANQUE DE CITE—Nouvelle-Orléans, 11 février 1841.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle de douze directeurs pour servir pendant l'année courante, sera tenue dans le local de la Banque, lundi, le 1er. mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
R. J. PALFREY, caissier.

Succession de Pierre Guérin.

LES créanciers et débiteurs de la succession de feu Pierre Guérin sont priés de se présenter dans le plus bref délai au soussigné, administrateur de la dite succession, afin de faire connaître le montant de leurs réclamations ou de leurs dettes.
Le 11 février 1841.
11 fev—1m JH. MAURICE.

AVIS—Mr. CHESTER HARDING, de Boston, peintre de portraits, informe les citoyens de la Nelle-Orléans, qu'il a établi un atelier à l'encoignure des rues du Camp et Canal, et qu'il est prêt à exécuter tous les portraits ou tableaux qu'on voudra bien lui commander. 10 fev—3

Le bureau de Charles Clegg a été transporté du No 57, rue Royale, au No. 11, rue St. Charles, en face du Verandah.

FROMAGE—50 caisses et 10 1/2 frigues, à vendre par
11 fev J. E. WOODRUFF, 52, rue du Camp

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par
11 fev R. GRONING & Co.

CAFE de Java et de la Havane, à vendre par
11 fev R. GRONING & Co.

CONSERVES de la Havane, à vendre par
11 fev R. GRONIN & Co.

CAFE—45 sacs Café de St. Yago de Cuba, en débarquement de la goëlette Sarah, en magasin et à vendre par
11 fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

CAFE RIO—75 sacs, à vendre par
11 fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

CIDRE DE CHAMPAGNE—30 caisses à vendre par
11 fev J. E. WOODRUFF, 52, rue du Camp.

ALCOOL. 15 barils à vendre par
11 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins

PAILLASSONS—300 paillassons en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 11 fev.

INDIGO DE CARACCAS—15 surons, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 11 fev.

RIZ Prime—10 barriques à vendre par
11 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

VIN DE PORTO, vin rouge et eau de vie, à vendre par
11 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

MAIS—300 sacs mais en bon état, à vendre par
11 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

TAPIS de devant de Cheminée—3 balles de différentes grandeurs et 100 paillassons, à vendre par
11 fev L. A. LEVY Jr. 30, rue de la Douane.

DEMI-BAS Laine d'Allemagne—2 caisses à vendre par L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.

DENIMS d'York—10 caisses récemment reçues, à vendre par L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.

TOILE à Chemises blanchie, 4/4, supérieure—3 caisses à vendre par L. A. LEVY Jr.
11 fev 30, rue de la Douane.

VINAIGRE—27 tierçons vinaigre en débarquement du navire l'Adario, venant de Bordeaux, et à vendre par
11 fev AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, 85

CLOUS.—50 barillets de dimensions assorties en magasin et à vendre par
11 fev J. E. WOODRUFF, 52, rue du Camp.

CHANDELLES—36 caisses chandelles de blanc de baleine, à vendre par J. E. WOODRUFF,
11 fev 52, rue du Camp.

CHARRUES—500 charrues No. 1, 2, 3 et 4, en débarquement du navire Globe, à vendre par
11 fev RALPH HUBBARD & Co, 5, rue de Chartres.

HUILE de Sperm—7000 gallons huile de sperm pure d'hiver blanchie; 300 do d'automne non blanchie; 2500 d'hiver blanchie, en magasin et 15 0,gallons huile de baleine en barils; 3300 do raffinée non blanchie en barriques et en barils, à vendre par
WM. HENRY FULLER,
11 fev 42, rue Poydras.

HUILE DE LIN—3000 gallons huile de lin pure et 1000 do huile d'elephant, à vendre par
WM. HENRY FULLER,
1 fev 42, rue Poydras.

CHANDELLES de Blanc de Baleine—200 caisses chandelles de blanc de baleine de New-Bedford; 225 do, 750 do et 200 do de différentes marques, à vendre par
WM. HENRY FULLER,
11 fev 42, rue Poydras.

SAVON—1000 caisses savon de Boston extra No. 1 et No. 2 de différentes marques, en débarquement de la barque Hull, à vendre par WM. HENRY FULLER,
11 fev 42, rue Poydras

CLOUS et Pointes—140 barriques de dimensions assorties, à vendre par WM HENRY FULLER,
11 fev 42, rue Poydras.

VERDEGRIS et Blanc de Plomb—1000 boîtes verdegris en poudre dans l'huile, et 400 barillets blanc de plomb de Philadelphie, à vendre par
WM. HENRY FULLER,
11 fev 42, rue Poydras.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, et sur Philadelphie de 10 à 60 jours de vue, à vendre par
11 fev N. F. COMLEY, 27 rue du Camp.

LES soussignés reçoivent par le navire Adario et offrent à vendre à des prix modérés et à des termes avantageux, un grand assortiment de
Vins rouges en barriques et en caisses, de toute qualité et prix.
Vins blancs en 1-2 bques. et caisses de diverses qualités et prix.
Eaux-de-vie, 4ème preuve, des marques Castillon, J. F. Dupuy, en 1-2 pipes et 1-4 de pipes.
Eau de-vie fine Champagne, 1re. preuve, marque Lecocq, en 1-2 pipes et en barrils.
Extrait d'Absinthe Suisse, 6e preuve.
Liqueurs fines, surfines et superfines assorties en caisses de 12 bouteilles.
Prunes Dentes de choix, en paubans.
Fruits au vinaigre assortis.
Vermicelle et Macaroni
Anisette surfine et fine de Chauvet.
Cerises à l'eau-de-vie, en belles bouteilles.
Petits Pois, en boites et 1-2 boites.
Sardines en do. do.
Papier medio-florette, propre à l'exportation pour les marchés du Mexique.
Fruits à l'eau-de-vie assortis, en grands paubans.
11 fev HERBAULT FRERES, 79 rue Bienville

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

LES soussignés offrent en vente à des prix très réduits les articles ci-après nommés—Tout ce qui ne sera pas vendu le samedi 20 courant sera vendu à l'encan ce jour là, à leur magasin No. 19, rue de Chartres à dix heures du matin par L. A. Garidel:
Habits drap noir et en couleurs,
Redingottes do do do
Vestes do do do
Pantalons casimir noir et en couleur,
Gilets de dessous en soie et en couleurs,
Bretelles, gants de soie, brosses &c. &c.
9 fev—8 REINECKE, DELERY & Co, 59, Chartres

AVIS—Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont ouvert une *agence générale et un bureau de renseignements* dans la rue Bourbon No. 70. Indépendamment des affaires régulières du bureau de renseignements ils se chargeront des recouvrements de rentes et de comptes, et de la copie des documents anglais, français, espagnols et allemands, le tout à des prix modérés. Ils sollicitent instamment le patronage de leurs amis et du public.
8 fev—1m J. J. WHITE & BRO.

GRAINE DE JARDINAGE, GREFFE D'ASPERGE, &c. &c.

LE soussigné a reçu par les navires Mozart et Francis Braunton, de France, un assortiment complet de graines de jardinage garanties de la première qualité, aussi par le même, quelques milliers greffes d'asperge de bonne espèce. Il a toujours à vendre des arbres fruitiers, arbres vivaces et autres arbres et arbustes verts; ainsi qu'une collection considérable de plantes et arbustes de terre, à son établissement No. 186, rue des Champs Elysées près du chemin à coulisses de Pontchartrain, et no. 64, rue Condé. Nouvelle Orléans.
9 fev—3 F. NEWMAN.

FARINE d'Avoine d'Ecosse—En demi bar à vendre par ALEX. GOW,
10 fev 29, rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.
"VENTE PAR COLIS."

VENDREDI, 12 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin No. 19 rue Toulouse, No. 50, un bel assortiment de marchandises anglaises et irlandaises, venant de débarquer et choisies expressément pour ce marché, consistant en partie de
Jaconnat blanc et en couleur, mousselines Suisses, gazes, mousselines à raies et à carreaux, indiennes 9/8, manteaux et beaux dessins, toile de Paris, coutils assortis pour tailleurs, étamine noire, bombazet de soie, toile gommée pour chapeaux, indiennes pour rideaux, fil assorti, toile pour les habitants, ginghams, toile d'Irlande 4/4, toile à draps, cotonade d'été, brin, toile grise pour pantalons, mouchoirs batiste &c. &c.
Les conditions seront libérales et annoncées au moment de la vente. 10 fev

PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu vendredi prochain 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
Le bateau à vapeur Brian Boroihme, sa machine, ses chaudières et ses apparaux, ainsi qu'ils se comportent maintenant dans la Rivière Rouge, à 90 milles au-dessous de Shreveport. L'acheteur aura droit au sauvetage sur la cargaison, qui était assurée lors du sinistre arrivé au susdit bateau.
Conditions:—Comptant. 10 fev.

Vente sans réserve de propriétés de valeur.
PAR M. BARNETT Snr.

LE soussigné fera vendre par le ministère de l'encanteur susnommé, le samedi 13 février courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour liquider ses affaires, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny de cette ville, désigné par le No. 2 de l'ilet formé par les rues de l'Union, de la Force, des Français et de la Vertu, mesurant un pied français, 30 pieds de face à ladite rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, suivant le plan dressé par Louis Bringier le 3 juillet 1836 et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public.

2o. Deux terrains situés au faubourg Gueno, de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 20, compris entre les rues Broad, Lapeyrouse, Onzaga et White, mesurant chacun 3, pieds 5 pouces et 7 lignes de face à ladite rue Broad, sur 134 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur, conformément à un plan dressé par L. Surgi le 22 août 1836 et déposé chez T. Seghers, notaire public.

3o. Deux lots de terre situés à Mimeburg, désignés par les numéros 6 et 7 de l'ilet No. 14 sur un plan dressé par Louis Bringier le 6 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public; le lot No. 6 ayant, mesure française, 60 pieds de face à America street sur 120 pieds de profondeur et face à Deer street; le lot No. 7 ayant 60 pieds de face à Deer street, entre America et Columbia street, sur 120 pieds de profondeur—mesure française.

4o. 16 lots de terre situés au quartier Duneson, faubourg Washington de cette ville, désignés par les Nos 1 à 16, inclusivement de l'ilet No. 20, formé par les rues Clouet, St. Avid, Feliciana et St Jean Baptiste, mesurant suivant un plan du 17 mai 1835, dressé par Le. Pilie et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public.

5o. Une jolie ferme située de l'autre bord du Lac, à Lewisburg, par St Tammany, ayant 1 arpent de face au lac, sur environ dix arpents de profondeur; cette terre est bien couverte en pins debout et en cypre. Les édifices consistent en 2 maisons mesurant chacune 45 pieds de face et ayant chacune 3 chambres à feu, 1 cabinet, galeries, caves, cuisines, chambres à domestiques, four, poulaillier et enfin toutes les commodités désirables. Sur cette terre il existe deux belles treilles de vignes, un joli jardin, quantité d'arbres fruitiers de France, du Nord et du pays, une cour pour les volailles &c. &c. La façade de la propriété est ornée d'un beau grillage et de chênes verts. Tous les édifices et améliorations sont neufs et confectionnés dans le meilleur gout. Cette propriété située au centre du village à environ 2 arpens du wharf, est une des résidences les plus agréables et les plus commodes pour une famille.

6o. Le nègre nommé Antoine, âgé d'environ 50 ans, bon jardinier et garanti de tous les vices et maladies prévus par la loi.

7o. Un terrain situé au faubourg Marigny de cette ville, mesurant un pied français, 60 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Histoire, desquelles rues il forme encoignure. Sur ledit terrain il existe une maison briquetée entre poteaux, ayant 2 appartements avec galerie fermée et 2 cabinets, cuisine et chambres à domestiques. Les banquettes sont faites et payées.

8o. Un terrain situé au faubourg Marigny de cette ville, mesurant, un pied français, 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées entre les rues Grands Hommes et Craps, sur 120 pieds de profondeur. Sur ledit terrain il existe une maison de maître ayant 6 grands appartements tapissés et avec grates, deux cabinets, une grande galerie, le tout en parfait état. Dans la cour il existe cuisines, 3 chambres à domestiques, cave, cuve et en général toutes les commodités désirables à la résidence d'une grande famille. Il existe un corridor de chaque côté de la maison dont l'un est de largeur à faire une porte cochère. Les banquettes en face de la propriété sont en pierre plates.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit pour toutes les propriétés foncières et 6 mois de crédit pour le nègre, le tout en billets sur coupons tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et 10 pour cent d'intérêt sur les billets en cas de non paiement aux échéances.

Actes de vente pardevant E. Barnett, aux frais des acquéreurs.
4 fev— H. J. DOMINGON.

Mr. BARNETT Sr., encanteur, continuera
VENDREDI, 12 Février 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, pour compte de M. P. Bozie, l'encan commencé, le 14 janvier dernier, et offrira en vente, sans réserve, les propriétés suivantes:

1o. Un Arpent de TERRE cultivable, face au chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur, joignant l'habitation St-Gême.

2o. Dix Lots de Terre, faubourg Jackson, ilet No. 72, dont ils forment la façade sur la rue du Canal, entre les rues St. Patrick et Bernadotte, ayant chacun 30 pieds de face, sur 120 de profondeur.

3o. Ilets portant les numéros 26, 27, 29, 61, 62, 63, 82 au faubourg Jackson.

4o. Cinq Lots de Terre, dans le même faubourg, ilet No 16, ayant tous face à la rue du Canal.

Conditions, 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5o. La PROPRIETE connue ci-devant sous le nom de Fonderie O. Leans ayant 120 pieds plus ou moins de face au fleuve, sur une profondeur de 300 pieds, en viron. Cette propriété est couverte d'immenses hangards, pouvant recevoir de 8 à 10 mille balles de coton; elle a une machine à vapeur en très bon état, à laquelle on attache dans ce moment une presse à coton d'après le système le plus approuvé. Mais la propriété est soumise à un bail de 19 mois, à partir du 1er. mars prochain, époque à laquelle elle sera en activité comme presse, et payera à l'acheteur une rente de $250 par mois. Cependant l'acheteur aura le privilège de recevoir la propriété libre en payant au locataire une bonification de $2,000. A la fin du bail, la propriété, la machine et la presse revront être rendues en bon état.

Conditions—$3500 comptant, la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

6o. Deux MAISONS à façade en granit, faisant encoignure des rues Bourgogne et Quartier, situées sur un terrain de 63 pieds de face à la rue Quartier, sur 100 pieds plus ou moins de profondeur, et face à la rue Bourgogne. Les deux maisons qui forment qu'un bloc, seront vendues ensemble. Elles sont neuves et présentent toutes les commodités désirables. Elles sont hypothéquées à la Banque des Citoyens pour 300 actions de son capital, sur lesquel il a été dû 50 pour cent, plus le terme échu depuis le 1er. 1839, avec intérêts—Les 300 actions sont vendues avec la propriété, l'acheteur se mettra à lieu et place du vendeur pour ce qu'il est dû à la Banque et payera la balance à un crédit de 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec stipulation d'intérêt à raison de 10 pour cent l'an, à partir de l'échéance de chacun des billets souscrits, dans le cas où ils ne seraient point payés à maturité.

7o. Un lot de terre, dans la 3me Municipalité, faubourg Clouet, entre les rues Clouet et Louisa, borné d'un côté par la propriété de M. Feriet, et de l'autre par celle de M. Pitot; ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 327 pieds plus ou moins de profondeur, et traversant Elisa jusqu'à la rue Moreau, où il a même face que sur le fleuve, plus la batture y correspondant. Cette propriété est hypothéquée à la Banque des Citoyens en garantie de 100 actions de son capital. Elle est vendue avec les 100 actions aux mêmes conditions que la précédente.

Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs et devront être signés dans les dix jours qui suivront l'adjudication, faute de quoi, le propriétaire se réserve le droit de faire vendre à la folle enchère, sans qu'il soit nécessaire de donner notice. 4 fev—4 5 6, 11 et 12 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, samedi 13 du courant, à midi, au magasin de Messrs J. & L. Garnier, rue Royale entre les rues Toulouse et St. Pierre, pour clore diverses consignations.
Vin de Beyerman en caisses, Haut Brion, Léoville et St Julien.
Vin en barriques de Beyerman.
Bon vin rouge de famille en barriques de différentes marques.
30 caisses fruits conservés alimentaires de Collins et Bertrand.
10 paniers anisette.
30 caisses curaçao de Hollande, etc.
Conditions à la vente. 9 fev

750 BARRIQUES VIN ROUGE DE MARSEILLES.
PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu mercredi prochain 17 courant, à 11 heures, et la vente sera continuée chaque jour jusqu'à ce que le lot entier soit écoulé, dans le magasin situé au No. 14, rue de l'Hôpital entre les rues Condé et Levée
200 barriques vin rouge de Marseilles de Bandal.
200 barriques do. do. do. marque de trois frères.
350 do do. do. do. do. E. Baux.
Conditions à la vente. 9 fev

Vente de Syndic.
Vin de Madère de choix.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 19 courant, à 11 heures, au magasin de MM Maxwell et Buchanan, No. 63 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable C. Maurian, juge de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle. Orléans, en date du 15 décembre 1840, et à la requête des syndics:
3 pipes vieux vin de Madère des îles sous le vent, abandonnées par Buchanan et Hogan à leurs créanciers.
Conditions comptant. 8 fev

PENSIONNAT DE GREEN BROOK.
PLAINFIELD.—NEW-JERSEY.

A Deux lieues et demie de la ville de New-York par le chemin de fer.

EZRA FAIRCHILD PRINCIPAL.

Références:—MM J. F. Freeman, Henry R. Lee, et William Squier, Nouvelle Orléans, M. W. Bayley, de Covington. Lue. L'honorable Théodore Feeling Haysen de New-York.

Les soussignés renouvellent avec plaisir la recommandation qu'ils ont donnée il y a quelques années à M. Fairchild, maintenant principal de l'école Green Brook à Plainfield N. Jersey, et précédemment principal de l'école de Hilltop à Mendham. Un nombre considérable des élèves de M. Fairchild l'ont suivi dans cette institution, et cette circonstance seule a fait accorder beaucoup de confiance en l'instruction et la discipline de l'établissement.
JAMES CARNAHAM, Président.
JOHN MACLEAN, vice-président et professeur de Grec.
ALBERT B. DOB, professeur de Mathématiques.
Collège de New-Jersey, Princeton, 3 février 1840.
27 janv—2 m 2 f p e

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, ce 26 janvier 1841.

UNE élection par les actionnaires, de sept directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, le vendredi 26 février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
Par ordre L. BERNARD,
27 janv—26 Caissier

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans.
Nouvelle-Orléans, 1er. février 1841.

UNE élection, par les actionnaires, de onze directeurs pour cette banque, sera tenue dans le local de la banque jeudi le 4 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 3 P. M. 2 fev G. O. HALL, caissier.

A VENDRE par le soussigné, d'importations récentes, et à des prix modérés:
60 barriques vin rouge, Montferrant.
100 barrils vinaigre blanc.
100 barrils vin de Sauterne.
1500 caisses de vin rouge et blanc, en bouteilles et demi bouteilles, diverses qualités.
4 caisses cèpes à l'huile, conservés.
50 do. absynthe Suisse.
50 do. Kirsh.
50 do. fruits à l'eau-de-vie.
3 balles macaroni.
10 caisses liqueur superfine.
400 douzaines chemises blanches et en couleur.
400 paniers Anisette fine et superfine.
Porcelaine pour services de table, verrerie.
Quelques damejeannes de Madère très-vieux.
12000 bouchons à demi jeannes.
11 fev CHAS. DUFOUR, No. 58 rue du Camp.

COUVERTURES françaises bleues—10 balles à vendre par WOOD & SIMMONS,
11 fev 80, rue des Magasins.

VIN de Champagne de la marque de la Clef, d'importation directe—150 paniers, à vendre par
11 fev WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

POIVRE NOIR de Sumatra à vendre par
GEO. GREEN & BRO.,
11 fev. 86, rue Gravier.

SACS DE PITRE, de différentes dimensions à vendre par GEO. GREEN & BRO.
11 fev. 86, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE de coton d'Ecosse de 44 pouces de largeur à vendre par
11 fev. WILLIAM FREHN, 56, rue de la Douane.

HUILE DE LIN—25 barils à vendre par
WILLIAM FREHN,
11 fev. 56, rue de la Douane.

A VENDRE, en débarquement du brick Bordeaux Packet,
191 barriques vin rouge Montferrant.
125 do. vin vieux, Margaux et St-Julien.
40 do. barils vin blanc Sauterne et Barsac,
40 do. do. [illegible]
CH. DUBROCA & Co.,
10 fev—3 14, rue Conti.

DEMANDE, une gardienne d'enfans—On demande à prendre une gardienne bien babillée pour la prendre soin des enfants. S'adresser au No. 107 de la rue Bourbon. 10 fev—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. FERNET.
Farine avariée.

IL sera vendu samedi prochain, 13 du courant, à 11 heures précises, pour le compte de qui il appartiendra: 900 barils farine avariée sur le wharf à l'extrémité de la rue du Canal.
Conditions, à la vente. 12 fev

PAR J. A. BEARD & CO.

DERNIERE vente d'articles de Londres et de Paris, au No. 30 de la rue de Chartres, aujourd'hui vendredi à 10 1/2 heures, A. M.

Une grande quantité d'articles supérieurs récemment importés, tels que plaqués, argenterie de Londres, boîtes de toilette, boîtes à ouvrage, bureaux, &c. &c.; services de porcelaine de thé et de jeuner, carafes en verre taillé, verres, &c., et un excellent piano en bois de palissandre du célèbre Weber de Paris. 12 fev

PAR JOHN M. BACH.

EN vertu d'un ordre du syndic de la faillite de Samuel Short, il sera vendu lundi le 1er mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte et risque des premiers acheteurs ci-dessous mentionnés qui ont manqué de se conformer aux conditions de la première adjudication.

Quatre lots de Terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, dans l'ilet désigné par le No. 8 et portant les dits lots 6, 7, 8 et 9; le dit ilet est borné par le chemin public, les rues Levée, Washington et Short. Ces lots sont contigus et mesurent chacun 36 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur, mesure anglaise. Les dits lots ont été adjugés à John Arbo, le 30 décembre 1839.

Un lot de Terre situé à Carrollton, dans l'ilet No. 4, désigné par le No. 7, et mesurant 30 pieds de face à la rue Huro, sur 120 pieds de profondeur; vendu à McKinley, le 30 décembre 1839.

Aussi le lot No. un, de l'ilet No. 7, mesurant 30 pieds de face à la rue Huro, sur 120 pieds de profondeur; vendu le 20 mars 1839 à James Waide.

Aussi trois lots situés à Carrollton, désignés par les Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No. 5, compris entre les rues Washington, Levée, Short et le chemin public; et mesurant chacun 36 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au chemin public, sur 125 pieds de profondeur; adjugés le 30 décembre 1839, à Charles McMillen.

Six lots de Terre à Carrollton, désignés par les Nos. 4, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet No. 1, mesurant chacun 32 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public sur une profondeur s'étendant sur le fleuve; le lot No. 1 forme encoignure à la rue Washington et au chemin public; adjugés le 30 décembre 1839, à Bernard Doulin.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément au plan dressé par Thomas Pettin, ale, et autres.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit en billets consentis et endossés à la satisfaction du syndic. Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, dans l'étude duquel sont déposés les premiers plans qui seront exposés le jour de la vente. 12 fev—3

Propriétés de valeur au faubourg Livaudais.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu jeudi, le 14 courant, à midi, à l'Arcade Banks, sans réserve, pour une société:

16 lots de terre dans l'ilet No. 69—devant être vendus par lots—situés dans ilets seulement du chemin de fer et à une petite distance de la rue Jackson. Pour plus amples détails voir le plan lithographié.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 9, 18 et 24 mois de crédit en appendos-sur-, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub. aux frais des acquéreurs.

2o Un lot de terre au faubourg des Religieuses, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, entre les rues Apollon et Nayades, sur 91 pieds 4 pouces de profondeur avec toutes les batisses qui en font partie, consistant en une maison en bois recouverte en ardoises et avec galeries, cabinets, cuisine, &c. &c. La cour de derrière est pavée et les banquettes sont achevées. Les batisses sont assurées à la compagnie des Marchands pour $800.

Conditions—1/3 comptant, la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Felix Grima not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Aussi au même lieu et à la même heure, deux ilets de terre au faubourg Livaudais, lesquels seront vendus par lots, conformément au plan. Les détails seront connus au moment de la vente. 12 fev—7

PROPRIETES DE VALEUR DANS LA SECONDE MUNICIPALITE.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu samedi prochain, le 14 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, bien situées, savoir:

1o. Le bloc de maisons, bien connu sous le nom de Restaurat et Bains de l'Arcade; la façade sur la rue du Camp a une étendue de 23 pieds au-dessus de l'Arcade par une batisse faisant partie de l'édifice principal, et se prolongeant de 30 pieds sur le derrière de l'Arcade, et formant sur cette partie de l'Arcade un passage couvert. Cette batisse est faite avec les meilleurs matériaux; il y a dans les étages inférieurs un grand nombre d'appartements et d'offices—le magasin et le restaurant dans la rue du Camp, 4 magasins dans l'Arcade, et une belle salle de bal au second étage, ayant 30 pieds sur 90 de face à l'Arcade—une grande salle donnant sur la rue du Camp, et mesurant 29 pieds sur 30; et aux deuxième et troisième étages sont 40 chambres à coucher, salons ou offices, le tout est maintenant loué à diverses personnes pour $9650 par an.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Cette jolie et élégante maison de résidence maintenant occupée par le docteur Jones, située à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 35 pieds de face à la rue Gravier, sur 94 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 76 pieds de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $2,000 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés comme ci-dessus.

3o. Ces beaux magasins situés à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, les Nos 1 formant l'encoignure des rues du Camp et Natchez, mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp, sur 85 pieds de profondeur sur la rue Natchez, et donnant sur un passage de 5 pieds de large sur le derrière. Le No. 2 a les mêmes dimensions et est contigu au No 1, le passage étant commun aux deux magasins. La situation de cette propriété est au centre du commerce, et convient à tout genre d'affaires.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés, comme ci-dessus.

AUSSI—La famille des esclaves suivants, savoir:
HENRY, âgé de 24 ans, griffe, bon domestique de maison, s'adonnant parfois à la boisson, du reste parfaitement sage et pleinement garanti.
JUDY, âgée de 25 ans, excellente cuisinière et blanchisseuse.
CHARLEY, son fils âgé de 6 ans.
DALIA, do âgé de 3 ans.
Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets, comme ci-dessus.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les actes de ventes devront être signés dans les 15 jours qui suivront celui de l'adjudication de la propriété sera vendue pour le compte de l'acquéreur défaillant.

Il sera vendu au même lieu et à la même heure:
Une habitation située à l'Isle derrière 25 ou Rouge, ayant 2 arpents de face sur 7 arpents de profondeur ou à peu près cultivée et bien entourée. Au milieu du jardin, il est un corps de logis principal et 2 dépendances, mesurant 77 pieds de face sur 16 pieds de profondeur, et ayant 5 bonnes chambres, une cuisine, une salle à bain, 2 offices, elle est entourée par une galerie de 9 pieds de large. Le jardin est bien pourvu, les écuries commodes, il y a aussi, dans ce même lieu, une piscine, ... de la maison, 2 chevaux, 2 vaches, des veaux et la volaille.

Conditions—10 p comptant et la balance à un et deux ans en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 fev—3

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu lundi le 15 courant, à 10 heures A. M. au magasin du No 79 sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra:
1 vaisseau casimir, de Rouen, à bord du navire Alexandre dans sa traversée de New York à ce port.
Conditions comptant. 12 fev

PAR J. B. BLACHE.

200 Colis de Marchandises à l'Encan.

IL sera vendu le Jeudi, 25 du courant, à 10 heures du matin, au No. 49 rue Royale.

Un superbe assortiment de marchandises anglaises, françaises et allemandes, en débarquement des navires Congress, St. Lawrence, Pensylvania, Henry Clay, Alexandre Toussaint et autre, et consistant, en partie en:
Indiennes anglaises et françaises, mousselines, ginghams à raies; Toile d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces; coutils et toiles grises, Bretagnes, toiles d'Allemagne; Creas à la Morlaix; Platilles royales, listados; cachemires; Un grand assortiment de Bas et demi-Bas allemands et anglais; Mousselines de goût; Linon à mousquetaires, fantaisies; véritables mouchoirs de soie de l'Inde, franges de soie et de coton; Coton à coudre; Mousselines suisses; Mouchoirs madras et un grand nombre d'autres articles tout expressément choisis pour ce marché.

On pourra examiner les marchandises le jour qui précédera la vente.
Conditions à la vente. 12 f. 4

PAR A. L. FERNET.

BEAUX MULETS.

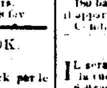

IL sera vendu le samedi, 13 Février, à midi et demi, en face de la Bourse St. Louis, 10 Beaux Mulets, parfaitement bien dressés et en très-bon état.

Conditions 4 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur. 11 fev

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton avarié.

IL sera vendu vendredi soir, le 12 courant, à 4 heures et demie, à la presse des Planteurs.
63 balles de Coton, en partie avariées à bord du steamer Louisiana, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 11 fev

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton avarié.

IL sera vendu vendredi matin, le 12 courant, à midi, sur la Levée entre les rues Poydras et Lafayette.
Deux balles de coton avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 11 fev

PAR R. B. SYKES.
Graines de Coton.

IL sera vendu vendredi le 12 courant, à midi, au No. 47, de la rue Tchoupitoulas
8 sacs de graines de coton, de bonne qualité. 11 fev

BELLE PROPRIETE AU FAUBOURG LIVAUDAIS
PAR JOS. A. BEARD & CO.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 18 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi sans réserve:

Premièrement:—Un lot de terre au faubourg des Religieuses, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Marie, entre celles Apollon et Nayades, sur 94 pieds 4 pouces de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve à étage avec galerie, salle et cabinets, cuisine, appentis &c. La cour de fond est pavée et les banquettes achevées. Les édifices sont assurés au bureau d'Assurance des Marchands, pour $800.

La maison n'est pas terminée d'être peinte, et l'acquéreur assumera le paiement de $111 qui seront dus lorsqu'elle sera achevée d'être peinte.

Secondement:—Un lot de terre dans le dit faubourg, même ilet, avec de semblables améliorations, mesurant 30 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Ste-Marie et Felicité, le tout conformément à un plan dressé par B. Buisson, en date du 30 janvier 1841.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Troisièmement:—Le lot No. huit, dans l'ilet No. neuf, au faubourg Livaudais, mesurant 43 pieds un pouce à la rue Tchoupitoulas, sur 96 pieds 4 pouces de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve à deux étages presqu'achevée, bien construite, ayant 4 jolies chambres au-dessus et 4 au-dessous avec une galerie sur la façade et une terrasse, cuisine, citerne, etc. etc.

Quatrièmement:—Le lot No. huit, contigu au No. huit, mesurant 42 pieds 1 pouce de face, sur la même rue, et 69 pieds, plus ou moins de profondeur, ayant de belles écuries et étant bien entouré, vendu d'après le plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Ces terrains sont les plus élevés qui se trouvent à Lafayette; et quant à leurs positions on n'en saurait trouver de meilleures.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, le reste à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à final paiement.

Aussi:—Vingt actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens, assujetties sur le terrain No. 8.

Conditions: comptant.

Les actes de vente des terrains Nos 8 et 9 seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Au même lieu et à la même heure, on mettra en vente deux ilets de terre au faubourg Livaudais. Ces ilets seront vendus par terrain, d'après le plan, et de plus amples détails seront donnés au moment de la vente.
11 fev. 7 f.

Quatrième vente mensuelle, à crédit, de marchandises sèches par colis, à l'entrepôt d'Isaac Bridge & Co., rue des Magasins, No. 124.

LES soussignés offriront en vente, à l'encan à leur dépôt, rue des Magasins No. 124, jeudi, mardi et mercredi les 16, 16 et 17 courant, à 10 heures A. M.—Un assortiment considérable de marchandises sèches, habits, souliers et brodequins, chapeaux &c. par colis; ces marchandises ont été reçues en consignation directe des fabricants.
Conditions à la vente. ISAAC BRIDGE & Co.
4 fev—6, 11, 18 A. FERNANDEZ, enc. Steur

ROLES DES TAXES D'ETAT ET DE PAROISSE.

LES assesseurs des taxes sur les propriétés foncières, les esclaves, les voitures d'agrément etc. &c. pour l'Etat et la paroisse d'Orléans, pour l'année cinquante district, comprenant le premier district de la seconde municipalité, donnent avis que le tableau fait et complété sera exposé pour l'inspection des contribuables, [illegible] d'aujourd'hui, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. [illegible] de Geo. Ashbridge. No. 98.
JOHN D. FINK, }
JOHN BRAINARD, } Assesseurs
GEO. ASHBRIDGE. }
6 fev—15